

ARRETE DU MAIRE

N° 2025- 170

POLICE MUNICIPALE Tél: 04.90.90.17.00 Réf.: CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS **TEMPORAIRE**

Debit de boissons groupe
Monsieur le Maire, Je soussigné Enzo Ferretti, President de l'association 3F events
Ai I' honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)
l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à Aux Arène
Du 14 Juin 2025 de 10h - 20130 au lt 15 Juin 2025 10h - 22 00
Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.
Le <u>28/09/2025</u> Signature:
ARRETE DU MAIRE
Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD, Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales, Vu art L.3334 – 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000), Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels, Vu la demande ci-dessus, ARRETE:
M. Enzo FERRETTI, Président de l'Association
est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du <u>Seme</u> groupe de 14 Juin 2025 de 10h au 15 Juin 2025 à 00 h30_le 15 Juin 2025 de 10h à 22h de 10h à
A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des
débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.
Fait à Châteaurenard, le
IN 2025
Ampliation sera adressée à : Madame la Sous-Préfète d'ARLES,

L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR CHIEND DEBIT DE BOISSONS

Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,

PSIG de CHATEAURENARD,